

---

**Mardi 7 février 2023****France Universités salue le rapport de la Cour des Comptes sur l'Université et les territoires**

France Universités a pris connaissance avec intérêt du rapport définitif de la Cour des Comptes publié le mardi 7 février 2023, et intitulé « Universités et Territoires », qui confirme le rôle central des universités dans le maillage territorial des formations, pour favoriser un accès plus équitable aux études supérieures et améliorer les conditions de vie étudiante. La Cour des Comptes rappelle aussi le rôle des universités, opératrices de recherche et d'innovation, pour le développement économique de leurs territoires d'implantation.

Sous le couvert d'une analyse dédiée aux relations de l'Université avec son territoire d'implantation et les collectivités qui l'administrent, le rapport de la Cour invite opportunément à une réflexion systémique sur les universités, leurs missions et les conditions de leur organisation et de leur fonctionnement, incluant le sujet de leur financement. France Universités partage nombre de ses analyses et recommandations ; elle aurait aimé que chemin faisant la Cour aille au bout de certaines de ses réflexions et s'engage davantage sur le terrain de l'autonomie des universités.

La refondation de la contractualisation en fournit l'opportunité. La création des contrats d'objectifs, de moyens et de performance pose clairement la question de la relation des universités avec l'administration centrale et les échelons déconcentrés de l'État. Si la question des recteurs délégués à l'enseignement supérieur et à la recherche illustre la propension de l'État à s'arrêter à mi-chemin de réformes qu'il initie, la vraie question est bien que l'État, central ou déconcentré, renonce au micro-management. Les universités, pour réaliser leurs missions de service public, ont besoin de davantage d'autonomie et de confiance qu'une contractualisation revisitée peut leur apporter, pour peu qu'on lui donne le contenu attendu.

La confiance doit conduire à revisiter des procédures essentielles, ainsi que la Cour des Comptes le préconise. Celle de l'accréditation, notamment, trop longue et formelle alors que l'urgence requiert une carte des formations tournées vers les métiers d'avenir assurant aux élèves la continuité de leur parcours dans une proximité raisonnable. Il est en revanche excessif d'affirmer que les universités ne seraient pas attentives aux demandes des entreprises : porteuses de campus des métiers et des qualifications, pierres angulaires de consortia créés pour répondre aux appels à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir », elles montrent clairement leur détermination à approfondir la professionnalisation qu'elles portent de longue date. À charge en contrepartie de renforcer l'évaluation, dont il est peu question dans le rapport, et d'en tirer toutes les conséquences sur le plan de l'évolution de l'offre de formation. Si le contrat d'objectifs, de moyens et de performance ne porte pas résolument ces changements institutionnels, une opportunité de changement, souhaitée par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche elle-même, pourrait être manquée.

C'est aussi par la contractualisation que la question de l'allocation des moyens aux universités peut sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Cela vaut, certes à des degrés divers, pour toutes les universités qu'on ne saurait classer dans un herbier en fonction de caractéristiques dont on peut débattre à perte de vue. Les universités diffèrent évidemment par leur taille, l'empan de leur carte de formation ou l'ampleur et le rayonnement de leurs laboratoires de recherche, mais toutes partagent les mêmes valeurs et ont pour dénominateur commun de porter des formations adossées à la recherche. Aux côtés

des universités de recherche intensive, d'autres ont développé des stratégies de niche leur permettant de faire jeu égal avec les meilleures universités étrangères, ainsi que l'atteste leur présence dans les universités européennes.

Dans le souci d'une approche globale des missions universitaires, la Cour des Comptes traite aussi de la vie étudiante, de sa teneur et de son organisation, dont la pandémie a rappelé les enjeux et les fragilités. À l'instar de la Cour, France Universités n'entend pas que les universités se muent en opératrices immobilières ou de restauration et c'est bien ce que relève la consultation effectuée par la Cour auprès de plusieurs établissements. Le sujet n'est pas de gonfler le portefeuille de compétences des universités mais d'en faire des décideuses et non de simples observatrices. Les universités ont une vision systémique de la vie des étudiants, de leurs études, de leur environnement ou de leur situation sociale ; elles doivent être mises en situation de l'exprimer et de le traduire, notamment dans les politiques de site qu'elles sont seules à même de porter.

La Cour des Comptes insiste donc sur la nécessité de mieux orienter l'offre de formation vers les attentes du monde économique, tout en soulignant les efforts notables déjà effectués par les universités pour renforcer, voire évaluer leur impact en termes de développement économique. France Universités rappelle que les universités, autonomes, se sont pleinement approprié le triptyque recherche-formation-innovation au service de l'insertion professionnelle et de la valorisation des résultats de la recherche. Elles ont conforté leurs interactions avec les acteurs du monde socio-économique, leur maillage territorial et leur capacité de différenciation, ce qui en fait aujourd'hui des actrices incontestables du développement économique des territoires.

Le rapport de la Cour permettra très certainement aux universités et collectivités territoriales de mener une réflexion sur ces intérêts communs, sans omettre que ce qui se joue, par exemple, en matière d'intelligence artificielle ou de transitions, est un enjeu de souveraineté nationale.

Au-delà de divergences ponctuelles, France Universités estime que ce rapport peut être le vecteur de changements majeurs en ce début de mandat présidentiel, pour autant que toutes celles et tous ceux auxquels il s'adresse veuillent bien en partager la philosophie.